



République Démocratique du Congo
Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale
FONDS DE PROMOTION DE LA SANTE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mission de sensibilisation des assujettis à la taxe de promotion de la santé (TPS) pour renforcer la mobilisation des ressources en faveur de la Couverture Santé Universelle

Kinshasa. Le 16 juillet 2026.

Le Fonds de Promotion de la Santé (FPS) organise, du 23 au 24 dans la ville de Matadi au Kongo Central, une mission de sensibilisation destinée aux assujettis à la Taxe de Promotion de la Santé (TPS) ainsi qu'aux principales parties prenantes, dans le cadre de la mise en œuvre du Décret n° 25/028 du 17 juillet 2025 fixant les modalités de perception et d'affectation de cette taxe.

Cette activité de communication sera conduite par M. MIKA NYEMBO Marius, Directeur général du FPS accompagné d'une forte délégation d'experts de cet Etablissement d'appui à la mise en œuvre effective de la Couverture Santé Universelle (CSU) en RDC. Les échanges prendront la forme de présentations thématiques, de séances interactives, de questions- réponses et de recommandations visant à favoriser une compréhension commune des dispositions relatives à la Taxe de Promotion de la Santé.

Parmi les participants attendus, figurent notamment les opérateurs économiques, les membres de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), les autorités politico-administratives, la société civile, les services techniques concernés ainsi que les représentations provinciales respectives du FPS.

A travers cette activité, le Fonds de Promotion de la Santé vise entre autres à informer les participants sur les modalités de perception de cette taxe qui est destiné au financement de la mise en œuvre effective de la CSU en RDC.

Il convient de préciser que cette mission de sensibilisation sera précédée d'une cérémonie de remise des équipements et matériels médicaux à l'hôpital provincial de référence de Kikanda dans le cadre de la mise en œuvre effective du Programme de la prise en charge gratuite de la femme enceinte, de l'accouchée et du nouveau-né en RDC.

Le FPS œuvre pour l'amélioration de la qualité de l'offre des soins et des services de santé en RDC. La Taxe pour la Promotion de la Santé (TPS), quant à elle, est un mécanisme de financement innovant institué par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo afin de mobiliser des ressources nationales pour renforcer durablement le système de santé et soutenir la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU).

A travers cette mission de sensibilisation, le FPS réaffirme son engagement à promouvoir une meilleure compréhension de la Taxe de Promotion de la Santé et à renforcer le partenariat avec les opérateurs économiques et l'ensemble des parties prenantes pour garantir un financement pérenne du système de santé congolais.

Pour la Cellule de Communication
Jenny-Odia VALLIANTE
Directeur